

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 19

OBJET :Installation d'un
nouveau conseiller
municipal suite à la
démission d'une
conseillère municipaleLe Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.Transmis le
10 DEC. 2024**DELIBERATION N°2024-92****PROCES-VERBAL**

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf novembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au
lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de
Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie,
ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, BELLENGER
Jacques, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves,
VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine, FANTINI Sébastien

Excusés : MM, CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE
Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-
FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann,

Procurations : MM CLEMENT Pierre à CROS Isabelle, SEVENIER-ALIVON
Annick à DUBOIS Sylvie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, COSSE Marie-
Jeanne à MEHL Didier,

Absents non excusés : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code
Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein
du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Suite à la démission de Mme Marie HEU du groupe « Dessine-moi Villeneuve », conseillère municipale, en
date du 4 novembre 2024, il appartient au Conseil Municipal de procéder à l'installation d'un nouveau
conseiller municipal, conformément aux dispositions légales.

Conformément aux articles L. 2121-33 et L. 2121-34 du CGCT, et après vérification par les services
préfectoraux de la liste des candidats non élus lors des dernières élections municipales, il revient à M.
Sébastien FANTINI, suivant immédiat sur la liste des candidats, d'être installé comme conseiller municipal,
lequel a accepté par courrier du 14 novembre 2024.

Après avoir entendu cet exposé et en l'absence d'opposition ou de réserve quant à la conformité de la
procédure :

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de l'installation de M. Sébastien FANTINI en qualité de conseiller municipal à compter de ce
jour.

DIT que le tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence et transmis à Mme la Préfète de
l'Ardèche

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 29 novembre 2024

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg



